

Dossier va être remis au département contentieux

Par masoandro, le 11/09/2019 à 17:41

Bonjour, suite à plusieurs relance concernant cours servais dont j'avais demander résiliation après 3 mois à payer des cours en ligne pour motifs que je n'etais Plus boursière et ne pouvait pas payer ma formation qui d'ailleurs m'aider pas du tout pour la préparation de mon concours. Ils ont refusé le motif en disant qu'il n'était pas de force majeur et j'ai demander à ma banque le refus de leurs prélèvements tout les mois. Harceler depuis par téléphone et mails..... Aujourd'hui il me laisse un message vocal en me disant qu'il vont envoyer mon dossier au département contentieux. Je voulais savoir que faire face à ça et s'il avait la possibilité de rentré dans mon compte prélever de l'argent j'ai pas la somme je ne veux pas risquée un gros découvert de mille et quelques merci pour votre attention.

Par morobar, le 12/09/2019 à 09:10

Bonjour,

SUr ce site il existe des dizaines, des centaines voire plus de sujets identiques aux votre.

Alors les lire.

EN résumé vous avez juridiquement tort, mais en pratique aucune école hormis 2 dont l'Education nationale, ne mettent en oeuvre des recouvrements forcés.